

# Des écoterroristes partout !

**C**'ÉTAIT avant que Darmanin, premier flic de France, lance l'expression « écoterroristes ». Police locale et gendarmerie voyaient déjà les antinucléaires de Bure comme des terroristes. Notamment sept d'entre eux, qui avaient eu le tort de participer à une manifestation non autorisée le 15 août 2017. On leur avait mis sur le dos une tentative d'incendie, un mois auparavant, dans un hôtel du coin.

Contre cette prétendue « association de malfaitteurs », tous les outils de l'antiterrorisme avaient été utilisés. Pendant des années, les sept « écoterroristes » avant l'heure avaient été filés, écoutés, perquisitionnés (à 25 reprises). Leurs conversations téléphoniques et leurs mails avaient été interceptés à l'aide d'Im-si-catchers. Pas moins de 85 000 messages enregistrés et décortiqués par une cellule de gendarmerie créée pour l'occasion. A l'issue de

cette traque, un dossier de 20 000 pages avait atterri au tribunal de Bar-le-Duc (situé à 38 km de Bure).

En juin 2021, les juges avaient cogné. Six condamnés sur sept, dont deux à neuf et douze mois de prison ferme. Tous ont fait appel.

Et voilà que, fin janvier, la cour d'appel de Nancy tranche (« Le Monde », 29/1). Tout ça, c'était du flan. Ces ennemis publics traités comme des terroristes « ne sauraient être assimilés à une bande organisée ». Quatre d'entre eux sont totalement relaxés – dont celui qui a passé sept mois et demi en prison. Trois écopent de quatre mois avec sursis pour « faits de participation sans arme à un attroupement après sommation de se disperser ». C'est tout. Ce n'est rien.

Mais ce n'est qu'un début. Le programme nucléaire que Macron veut lancer en accéléré ne souffrira aucune contestation. Si les opposants aux mégabassines sont des



VERA MAKINA

« écoterroristes », qu'est-ce que ce sera pour les opposants aux 14 EPR qui doivent sauver la France de la panne d'électricité ? Tous les moyens seront bons. Le projet de loi relatif aux Jeux olympiques 2024, actuelle-

ment en discussion, va d'ailleurs offrir aux fliqueurs de toutes sortes de nouveaux et merveilleux outils.

Partout, lors des Jeux, seront déployés des drones de surveillance. Lesquels seront équipés de caméras dites « intelligentes », qui détectent à coups d'algorithmes les comportements « anormaux », les mouvements de foule pas nets, les objets abandonnés (1)... Sur demande de la Cnil, ces caméras s'interdiront toute reconnaissance faciale. Pour l'instant... Mais demain ?

Tout en s'en défendant mollement, le ministre de l'Intérieur rêve de tester ces drones fliqueurs dès cet été, lors des festivals de musique (« Le Monde », 5/2). Ce flicage high-tech ne s'arrêtera pas dès la clôture des Jeux. La loi prévoit qu'il prendra fin le 30 juin 2025, soit un an après. Promis-juré.

**Jean-Luc Porquet**

(1) « Le Monde diplomatique », février 2023.